

GENDARMERIE NATIONALE		ENQUETE PRELIMINAIRE PROCES-VERBAL D'AUDITION		
Compagnie				
Unite				
Code unite 00710	Proces-Verbal 218/99		N° Pièce 2	N° Feuille 1

Nous soussignés T. _____ et D _____ Gendarmes, Officiers de Police Judiciaire, affectés à la
Compagnie de _____, en résidence à la Brigade de _____
Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.
Rapportons les opérations suivantes.

Nous trouvant à _____, entendons :

PERSONNE CONCERNEE			
Nom		Prénom	
G. _____			
Date naissance		Lieu naissance	
Sexe		Situation Familiale	
Masculin			
Filiation		Nom marital	
Adresse		Code postal	
		Ville	

qui déclare le onze février mil neuf cent quatre vingt dix neuf à quinze heures et cinquante minutes : »-----

--- Le vendredi 05 février 1999 vers 17H25, je me trouvais devant la caravane qui me sert d'habitation rue -----

--- Je me trouvais le dos à la caravane face à l'Ouest. Ma nièce, J _____ qui demeure à _____, venais d'arriver pour me rendre visite. Soudain, j'ai vu deux boules de feu tomber du ciel légèrement en oblique. Ces deux boules qui semblaient être de la taille d'un ballon de football, étaient distantes d'une bonne dizaine de mètres. L'une de ces boules de feu précédait l'autre d'une distance également de 10 mètres au moins. Je pense que lors de leur chute, ces boules de feu étaient à une distance de un kilomètre au maximum de moi.-----

--- Je pense que le point de chute de ces boules de feu peut se situer entre les _____ et le _____ au milieu des -----

--- Lors de leur chute, ces boules de feu étaient de couleur jaune et laissaient une grosse traînée de fumée noire derrière elles.-----

--- Il n'y a eu aucun bruit lors de la chute ou lorsque ces objets sont tombés sur le sol. Je n'ai parlé à personne de ces faits, sauf à ma famille proche. Ma nièce, qui se tenait à mes côtés a vu toute la scène.-----

--- Le vendredi 05 février 1999, les conditions climatiques étaient bonnes, le temps était légèrement nuageux.-----

--- Je n'ai pas été gêné par le soleil bien que celui-ci était presque dans l'axe de chute des deux boules de feu.-----

le onze février mil neuf cent quatre vingt dix neuf à seize heures.-----
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. »-----

La personne entendue :
(A signé au carnet de déclarations)

L'O.P.J. :